

## ASSEMBLEE GENERALE du 11 01 2022 (en visioconférence)

### ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

#### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, représenté par Monsieur Didier LACROIX, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par Monsieur Christian AUDEGUY, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Didier LACROIX, Chef de service, Adjoint à Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, DGESCO
- Monsieur Vincent SOETEMONT, Directeur général des ressources humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef de service, Adjointe à Monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représentée par Monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, Sous-direction à l'action éducative, DGESCO
- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris et Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, représenté par Monsieur Etienne BARRAUX, Référént académique « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil, représenté par Madame Christine DARNAULT, Directrice de cabinet adjointe auprès de Monsieur le Recteur
- Madame Viviane HENRY, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Isère
- Madame Véronique ELOI-ROUX, IGESR, Doyenne du groupe EPS, collège Expertise disciplinaire et pédagogique
- Monsieur Jean-Marc SERFATY, IGESR Groupe EPS, collège Expertise disciplinaire et pédagogique
- Monsieur Mathieu BLUGEON, IGESR, collège Établissements, territoires et politiques éducatives
- Monsieur Bruno BETHUNE, IGESR, collège Jeunesse, sport et vie associative

- Madame Agnès RAYBAUD, IA IPR en Corse
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Florence DURNERIN, IA IPR EPS Lille, Déléguée Académique à l'Action Sportive
- Madame Rosine CAPRISTO, Principale du Collège Lucie Aubrac, Doubs
- Madame Corinne KALDI MASSARD, Principale du Collège Pierre Bertone, Antibes
- Monsieur Frédéric JAKIEWICZ, Proviseur du Lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur des Lycées Delacroix et Le Rolland, Drancy

#### **MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Madame Roxana MARACINEANU, Ministre déléguée chargée des Sports, représentée par Monsieur Benjamin COUBARD, Adjoint à la cheffe de bureau, Bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS.1A)
- Monsieur Gilles QUÉNÉHERVÉ, Directeur des sports, représenté par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport DS.1A
- Madame Nathalie CUVILLIER, Adjointe au Directeur des sports, représentée par Madame Stéphanie HOCDE LABAU, Chargée d'études et d'évaluation, Bureau de l'accompagnement à l'autonomie des fédérations et du sport professionnel (DS2B)
- Monsieur Jean-François HATTE, Sous-Directeur du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport, Direction des Sports, représenté par Madame Dorine MEUNIER, Chargée de mission sport en milieu professionnel et engagement, Direction des Sports
- Monsieur Eric QUENAULT, Directeur de la Délégation Régionale Académique Jeunesse Engagement et Sports d'Ile-de-France, représenté par Monsieur David MEURANT, conseiller d'animation sportive au sein du pôle Sport à la DRAJES
- Madame Constance STOYANOV, Inspectrice, Cheffe adjointe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines
- Monsieur Fabien CANU, Directeur Général de l'INSEP, représenté par Madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

#### **MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**

- Madame Marie-Hélène DUPRÉ, Inspectrice EPS, M.A.A.

#### **FEDERATIONS ET SYNDICATS**

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSEF
- Monsieur Michel DARCY, Président Général Délégué de la Fédération Sportive des ASPTT, représentant le CNOSEF

- Monsieur Cédric TERRET, Président de la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.), représenté par Madame Dominique DERVILLE, élue au Comité Directeur Fédéral la FFSU
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), représentée par Monsieur Benoît LASNIER, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Monsieur Franck DUFOUR, Directeur Départemental UNSS Béarn Soule
- Madame Valérie QUERIC, Secrétaire nationale du SNPDEN UNSA
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Marie-Annick RICHARD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS - S.E./UNSA
- Madame Soumoutha MULLER, Administratrice de la fédération P.E.E.P.

#### **ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baléone, académie de la Corse
- Monsieur Denis LECAMP, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Marcel Pagnol, Tonny Boutonne, académie de Poitiers
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Bordeaux, académie de Bordeaux
- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille
- Monsieur Aymeric LE PEZENNEC, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Jean Jaurès, Montfermeil, académie de Créteil
- Monsieur Pierre HONNORÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Dumont d'Urville, Toulon, académie de Nice
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes

- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice
- Monsieur Thomas MANTEAU, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Rabelais, Angers, académie de Nantes
- Madame Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège Henri Wallon, Ivry sur Seine, académie de Créteil
- Monsieur Christophe BISQUERT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Gustave Eiffel, Armentières, académie de Lille
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Legta Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischeim, académie de Strasbourg

### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

#### **MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Monsieur Thierry CLAVERIE, Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Charente
- Monsieur Rachid FRIHMAT, Principal du Collège Daniel Mayer, Paris 18<sup>e</sup>
- Docteur Brigitte MOLTRECHT, Médecin, Conseillère technique, Direction générale de l'enseignement scolaire

#### **MINISTERE CHARGE DES SPORTS**

- Madame Ludivine GONDRAN, Chargée de mission sport et handicaps

#### **CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE**

- Madame Maureen JEAN-LOUIS, représentante élève du CAVL, académie d'Amiens
- Monsieur Roman MASSA, représentant élève CAVL, académie de Besançon

#### **COLLECTIVES TERRITORIALES**

- Monsieur Mohamed MOULAY, Conseiller régional délégué au sport, Conseil régional du Centre-Val de Loire, représentant l'Association des Régions de France (ARF)
- M. ou Mme le représentant de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

#### **FEDERATIONS et SYNDICATS**

- Les 2 représentant(e)s de la F.C.P.E.

## I) Ouverture par Didier LACROIX, représentant le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports

**Didier LACROIX** ouvre l'assemblée générale, adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres, souhaite la bienvenue au nouveau directeur de l'UNSS, Monsieur Olivier GIRAULT, et propose, parce que cette instance est organisée en distanciel, d'appeler chaque membre afin que Monsieur GIRAULT, de visu, puisse identifier chacun et que chacun se présente en quelques mots.

A l'issue de cette présentation, Monsieur LACROIX cède la parole à Monsieur Olivier GIRAULT.

**Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS**, remercie chacun pour l'accueil qui lui a été accordé et souhaite une belle année sportive aux élèves et au corps enseignants. Monsieur GIRAULT souhaite porter une attention particulière pour le travail entrepris par Madame COSTANTINI, à qui il succède, durant ses années de mandat. Il confirme avoir pris la teneur de la mission, c'est pour cela qu'il a souhaité dès le départ rencontrer, les directeurs nationaux adjoints, présenter les « 24 engagements », base de discussion également, les directeurs départementaux, régionaux et leurs adjoints ainsi qu'avec les représentants du SNEP FSU et du SE UNSA.

Monsieur GIRAULT annonce avoir encore de nombreux temps d'échanges, notamment avec les élus des AS et les représentants des présidents d'AS ainsi que toute cette belle communauté qui fait la force de cette fédération. Il faut très rapidement se mettre au travail afin de porter cette belle image qu'a l'UNSS au sein de la communauté éducative et sportive.

A la suite, **Monsieur LACROIX** propose que soient exposées les différentes déclarations liminaires.

## II) Déclarations liminaires

### **Déclaration des élus des AS par Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Créteil**

Pour débiter cette déclaration, les élu(e)s des AS regrettent de n'avoir été destinataires qu'hier à 14h56 des derniers documents pour cette AG et que certains autres ne nous aient pas été transmis (point d'étapes du budget 2021).

Pour autant, nous souhaitons présenter nos meilleurs vœux pour 2022 à cette assemblée, mais aussi à tous les animateurs d'AS, coordonnateurs de district, cadres UNSS en territoires et auprès des 860 000 licencié(e)s. Nous souhaitons en particulier à ces derniers de pouvoir encore vivre de magnifiques moments dans leur pratique de l'association sportive tous les mercredis après-midi en 2022 !

Malheureusement, le contexte du moment n'appelle pas à l'optimisme. En lieu et place de directives ministérielles claires, nous avons subi une multitude de consignes rectorales ou préfectorales, de textes d'inspections régionales ou de consignes de chefs d'établissements. Leurs interprétations diverses et variées des textes ont désorienté toute la profession : certains professeurs ont été contraints d'arrêter leur activité, d'autres de la limiter à l'extérieur, d'autres encore de s'adapter à diverses formes de rencontres quand certains ont pu s'engager dans des compétitions. Ce manque d'unité sur le territoire révèle le manque de clarté des textes.

En effet, le protocole UNSS a pris fin le 15 novembre 2021 et malheureusement à ce jour, rien de nouveau ne vient soutenir l'activité des AS. Il est donc indispensable que la DN donne un cap compréhensible par tous et pour tous.

L'annulation des rencontres, la non-reconnaissance des groupes d'AS constitués dans les établissements rendant la pratique très dispersée, voire inexistante, expliquent pour nous et pour l'essentiel la perte de licenciés sur ces deux dernières années de pandémie. La situation s'est même aggravée dans les lycées, déjà impactés par les réformes les concernant.

Toutefois, cette baisse reste en deçà de celle enregistrée par de nombreuses fédérations sportives grâce au travail et au dynamisme des AS.

Par ailleurs, les liens entre les AS et la Direction Nationale de l'UNSS se distendent toujours plus.

La profession dénonce une déconnexion toujours plus importante entre les AS et la direction nationale de l'UNSS. Nous appelons de nos vœux une meilleure écoute de la base, c'est-à-dire les AS dont nous sommes les porte-paroles élus, et à se recentrer sur l'essentiel : l'activité autour de l'organisation de rencontres sportives et artistiques pour toutes et tous, du niveau district au niveau national. Il est bien là le cœur du sport scolaire.

Il est urgent d'arrêter de se disperser sur des campagnes de communication très éloignées des préoccupations des AS et totalement inexploitable par les présidents, les élèves licenciés et les animateurs d'AS. L'UNSS n'est pas un fourre-tout des grandes causes ministérielles trop souvent en totale inadéquation avec les préoccupations et le quotidien des animateurs d'AS.

Dans tous les cas, les élu(e)s des AS, qui sont, pour rappel, les seuls représentants élus par les plus de 9000 AS de France, continueront à porter au niveau national les préoccupations locales, les attentes et besoins pour le sport scolaire.

Nous allons nous prononcer aujourd'hui sur le rapport général 2020-2021. Comme nous l'avons stipulé lors du CA du 22 octobre dernier, ce rapport présente essentiellement l'activité de la DN UNSS ; seule une part infime des pages est accordée à l'activité des AS sur le territoire. S'il peut certainement être utile à la communication vers des partenaires extérieurs, ce document ne reflète absolument pas ce qu'est selon nous le sport scolaire. Un exemple édifiant : le nombre de licenciés ou d'animateurs d'AS n'y est même pas directement mentionné ! Les entraînements, les compétitions et rencontres tous les mercredis après-midi, les formations de JO sont pourtant l'essence de l'activité du sport scolaire. L'organisation des AS n'y apparaît toujours pas non plus (les comités directeurs, les rôles de trésoriers ou de secrétaires).

Nous constatons à nouveau avec regret qu'aucune de nos remarques n'a été prise en compte et que le document, s'il est de qualité sur la forme, n'est pas satisfaisant sur le fond.

Une annexe qui parle de la vie des AS !!!

Concernant la partie financière, nous tenons d'abord à remercier la Direction nationale de l'UNSS pour l'effort d'éclaircissement des documents présentés au Conseil d'administration du 10 décembre ainsi que de l'évolution des documents présentés pour cette assemblée générale, même si certaines orientations politiques ne vont pas dans le sens de nos attentes. Nous les développerons pendant le déroulé de l'ordre du jour.

Les élu(e)s des AS tiennent à rappeler leur attachement au fonctionnement démocratique et collectif de l'UNSS et au respect des statuts qui la régissent.

Depuis quelques années, certaines pratiques au sein de l'UNSS ont marqué un déni de démocratie vis-à-vis des membres de cette assemblée générale (pour exemples : la manière dont le logo actuel a été choisi en 2017 ou encore le refus de vote à bulletin secret lors de l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2018).

Même si la désignation du nouveau directeur est, selon les statuts de l'UNSS, du ressort de notre Ministre, nous sommes interloqués par la non prise en compte de l'avis consultatif du Conseil d'administration du 10 décembre dernier. Cette nomination imposée envoie un signal très négatif en totale contradiction avec les beaux discours de l'école de la confiance !

Tout comme vous, nous sommes très attachés au respect des statuts de notre association :

Pour rappel,

- au Titre 3 : Organisation / section 1 : Assemblée générale / art10, il est écrit :

*« ...elle (l'assemblée générale) définit, oriente et contrôle la politique générale de l'association et, d'une manière générale, elle se prononce sur toutes les affaires qui lui sont présentées par le Conseil d'Administration... »*

En ce qui concerne les « 24 engagements » émanant de la DN, soit ce document doit être considéré comme un document de travail, et dans ce cas, nous aurions dû le recevoir en tant qu'administrateur pour en débattre avant sa diffusion, soit c'est un plan d'action défini et dans ce cas-là, il s'agit d'une négation des statuts de l'UNSS.

De plus, à l'heure actuelle, des compétitions UNSS sont interdites, des AS sont à l'arrêt alors qu'aucun texte ne le justifie ; l'urgence n'est donc pas à ces « 24 engagements » mais bien à la publication d'un protocole UNSS non interprétable et qui soutienne et favorise la pratique et les rencontres.

Les élu(e)s des AS ont quant à eux besoin d'une note de service permettant d'uniformiser sur le terrain les moyens donnés pour exercer leurs mandats (remboursements des frais engendrés par cette mission).

Pour conclure, comme par le passé, les élu(e)s des AS se rendront disponibles pour participer à l'ensemble des groupes de travail et commissions organisés par la direction nationale et s'attacheront à faire porter la parole des AS. La commission de travail sur le contrat-licence est une très bonne illustration de ce travail collaboratif. Nous ne doutons pas que les propositions qui seront faites, conviendront à l'ensemble des acteurs du sport scolaire.

C'est pourquoi, même si cela n'a pas été possible avant cette assemblée générale, nous sommes tout à fait favorables à un entretien entre les élu(e)s des AS et la nouvelle direction nationale, du moment que celui-ci est prévu suffisamment à l'avance.

Nous vous remercions pour votre attention.

Les élu(e)s des A.S.

**Monsieur GIRAULT** apporte un élément de réponse suite à la déclaration liminaire des élus des AS et évoque le désir de se retrouver autour d'une table et d'échanger sur tous les sujets.

**Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint**, a bien noté les remarques liées au Rapport général et fait état que des allers/retours par courriels permettaient d'opérer des changements ou précisions demandées.

Après concertation avec le directeur, il est proposé la mise en place d'une commission pour la réalisation du prochain rapport général, qui associerait tous les parties prenantes à cette rédaction.

**Didier LACROIX** ajoute que nous sommes tous associés au fonctionnement démocratique de cette association et que nous sommes tous respectueux de ses accords. Il n'y a aucun doute à avoir sur le souhait de travail collaboratif, sachant que chacun reste dans son rôle et que l'idée est de converger mais parfois, il n'y a pas totale adéquation entre les souhaits exprimés et le résultat final. Néanmoins, ces échanges sont indispensables et le souhait de travailler en commission ne peut être que bénéfique.

**Benoit HUBERT, Secrétaire Général du SNEP-FSU :**

Bonjour à toutes et tous,

Comme de coutume et au nom du SNEP-FSU, je tiens à présenter à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à toutes celles et ceux qui composent et sont la richesse du sport scolaire, nos meilleurs vœux pour cette année 2022. Cette nouvelle année s'accompagne de l'arrivée d'un nouveau directeur national, Olivier GIRAULT, que je salue et avec qui, j'espère, nous pourrions relancer, redynamiser le sport scolaire qui est en très grande souffrance depuis plus de deux ans. Cette relance ne sera pas simple et le challenge important, ne serait-ce que pour retrouver les niveaux qui étaient les nôtres avant la pandémie. Monsieur le Directeur, ne nous y trompons pas, si votre nomination a pu être largement discutée, c'est en réaction au fonctionnement du ministre de l'Education nationale qui, depuis 5 années maintenant, ne prend aucun compte des avis des différentes instances et pas uniquement à l'UNSS et nie la représentativité et la légitimité des uns et des autres.

De déclaration en déclaration, nous faisons le souhait que le contexte sanitaire évolue positivement mais force est de constater que cette reprise, après les fêtes de fin d'année, est une nouvelle fois bien complexe. Tout le monde savait toutefois que cette rentrée serait extrêmement tendue du fait de la propagation du variant omicron et que de nombreuses absences d'élèves et d'enseignants étaient prévisibles. Pourtant rien n'a été anticipé et il aura fallu attendre quelques heures avant la rentrée pour que de nouvelles consignes soient distribuées, faisant passer au niveau 3 les écoles, laissant au niveau 2 le second degré et, pour ceux qui avaient la curiosité de lire la FAQ au niveau 2,5 pour l'EPS... Celles et ceux, encore plus curieux que les autres auront pu constater que quelques maigres éléments concernant le sport scolaire ne se trouvaient plus

dans le protocole de l'Education nationale mais dans celui pour le sport sur le site du ministère chargé des sports... Nous rappelons ici que le sport scolaire de second degré, l'UNSS n'est pas une fédération sportive comme les autres, mais qu'il fait partie intégrante du service public d'éducation et qu'à ce titre, son protocole ou ses mesures doivent être intégrés dans les consignes pour l'Ecole.

Cette FAQ dépasse maintenant son rôle premier qui est d'expliquer la mise en œuvre des différents niveaux de protocole. Elle en vient à surprescrire et définir de nouveaux niveaux. Certes, ce ne sont que des préconisations, des recommandations mais, à de nombreux endroits, elle est utilisée par des chefs d'établissements, des inspecteurs, des DASEN pour interdire purement et simplement. Nombre de nos collègues se trouvent dorénavant rejetés à l'extérieur en plein hiver quand ils ont la chance de disposer d'installations. Toutes les programmations sont mises à mal, les évaluations rendues impossibles, le sport scolaire à l'arrêt... une fois encore ce sont les seules pratiques physiques qui se trouvent empêchées dans le système éducatif français, ce qui montre bien le peu d'importance qu'on y accorde malgré les discours. La construction d'un protocole à 4 niveaux était censée nous prémunir des interprétations locales et des sur-prescriptions... force est de constater que c'est maintenant le ministère lui-même qui organise cette désorganisation.

Les enseignants n'en peuvent plus, ils sont fatigués de ces revirements incessants, de ces obligations d'adaptation alors qu'ils avaient fait en sorte de sécuriser leurs enseignements, ils se sentent méprisés voire montrés du doigt. La lassitude, le ras le bol entraînent un désinvestissement de plus en plus important... Manque de moyens, de reconnaissance (on continue sur le blocage de la valeur du point d'indice), d'écoute et de prise en compte de leur professionnalité, soumission à de plus en plus d'injonctions et de prescriptions... la coupe est pleine et ce seront, en partie, les raisons de la mobilisation du 13 janvier prochain.

Nous serons également mobilisés le 27 avec l'interprofessionnelle pour la reconnaissance de nos métiers et les salaires et pour la Fonction publique et les services publics dont on ne peut, en période pandémique, nier le rôle essentiel qu'ils jouent dans notre pays.

Nous avons toujours porté la nécessité de maintenir les pratiques physiques sportives et artistiques dans une école ouverte. Pour nous, ces pratiques participent pleinement des enjeux de santé publique (santé physique, mentale, sociale). Le sport scolaire doit y prendre toute sa part. Les empêcher aggrave une situation déjà bien dramatique : augmentation des troubles dépressifs chez les jeunes selon le défenseur des droits, augmentation du surpoids et obésité, baisse des capacités cardio-vasculaires et j'en passe... Toutes les décisions qui ne seront pas prises impacteront très fortement les politiques de santé à venir.

Bien évidemment, des mesures rendant ces pratiques sécurisées pour les élèves et leurs enseignants devaient être prises et depuis le début de la pandémie, nous demandons la mise à disposition de masques chirurgicaux ou FFP2, des demi-jauges, une augmentation des recrutements, des capteurs CO2 et purificateurs... Pour le sport scolaire, nous demandons depuis longtemps que la définition de groupes constitués puisse concerner l'ensemble des élèves inscrits à l'association sportive de l'Etablissement. En réponse, les suppressions de postes continuent à bon train, supprimant autant de forfait AS et gonflant les effectifs de classes mais aussi nuisant à la continuité du service public d'éducation par manque de remplaçants (et ce n'est pas l'embauche de contractuels et de retraités qui résoudront la situation). Pire, alors que nous demandons des mesures pour protéger d'avantage les enseignants, le ministre nous dit que seuls ceux qui seront malades seront autorisés à s'absenter... autrement dit, continuer comme ça, coûte que coûte, jusqu'à ce que vous tombiez malade...

La situation est compliquée, le climat morose mais, fort heureusement, de nombreux enseignants, de nombreux cadres UNSS continuent de s'investir pleinement et parfois en conflit avec des hiérarchies intermédiaires parviennent à organiser des rencontres, à faire vivre le sport scolaire.

Pour une vraie relance du sport scolaire il faut des signaux forts et des engagements écrits de la part de la Direction nationale UNSS ! C'est ce qui a fait défaut depuis le début de la pandémie.

Nous espérons que votre arrivée Monsieur GIRAULT donnera un souffle nouveau au sport scolaire. Pour le SNEP-FSU il faut dans l'urgence :

- Travailler à un protocole UNSS intégrant la pratique des AS.
- Reprendre les rencontres de toutes les APSA (activités physiques, sportives ou artistiques) en présentiel en réfléchissant à leur périmètre et mise en œuvre. Les rencontres en distanciel telles



qu'elles ont pu être développées, ont fait fuir une bonne partie de nos élèves, nous l'avons dit maintes fois.

- Recentrer le projet UNSS sur son projet sportif et artistique. Les thèmes transversaux de plus en plus mis en avant dans les dernières années, et bien qu'importants, diluent ce qui est au cœur du sport scolaire, à savoir les pratiques physiques sportives et artistiques.

L'attachement du SNEP-FSU et de l'ensemble des enseignants d'EPS, animateurs d'AS, au sport scolaire et à ses valeurs est sans faille. Il s'agit d'une construction professionnelle, d'un bien commun que nous défendrons âprement et que nous souhaitons voir encore se développer. Des débats émergeront, des désaccords aussi mais c'est là le signe d'une association, d'une fédération vivante et démocratique.

Nous émettons le vœu que 2022 voit l'UNSS, le sport scolaire, prendre un nouvel élan et participe pleinement de la dynamisation du sport en France qui est en très grande souffrance lui aussi.

**Monsieur GIRAULT** apporte quelques éléments de réponse et évoque le contexte sanitaire et des solutions pour une reprise le plus vite possible. Au sein de la fédération, un Monsieur ou Madame Covid va être nommé à la direction nationale afin de fluidifier les discours avec les animateurs de terrain, la DGESCO et tous les acteurs impliqués.

**Monsieur LACROIX** évoque les points communs entre les deux déclarations liminaires qui donneront lieu à des développements qui se tiendront tout au long de la matinée.

La parole est maintenant cédée au SE-UNSA.

#### **David LELONG, Délégué national Enseignant.es d'EPS, SE-UNSA :**

Mesdames, Messieurs,

Le SE-Unsa adresse à l'ensemble des membres de l'assemblée générale de l'UNSS ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, avec l'espoir qu'elle soit plus favorable au sport scolaire et plus largement à l'EPS, dont la pratique est fortement dégradée depuis deux ans.

Nous ne saurions débiter cette déclaration sans mentionner la situation sanitaire qui bouleverse l'organisation des écoles et des établissements, où exercent aussi nos collègues professeurs d'EPS, animateurs des AS. L'attente est forte de consignes précises concernant les activités de l'UNSS au sein des établissements : à défaut d'un protocole dédié, qui n'a jamais été mis en place de par sa complexité, une mention dans la FAQ des activités praticables dans le cadre de l'AS serait plus que la bienvenue. L'ensemble de la profession vit une période extrêmement tendue et très confuse à cause de l'impossibilité de mettre en oeuvre un protocole très lourd et très changeant, qui épuise toutes les ressources humaines en présence. C'est afin de permettre aux collègues d'exprimer cette fatigue et cette exaspération que le SE-Unsa appelle nationalement à un mouvement de grève le jeudi 13 janvier.

Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au nouveau directeur national, Olivier GIRAULT, et à lui adresser tous nos encouragements pour les nombreuses missions qu'il aura à accomplir. Nous actons le choix du ministre de moderniser la structure en changeant les codes établis, et de donner aux jeunes une autre image de l'UNSS, dans laquelle nous espérons qu'ils seront nombreux à se reconnaître pour investir un parcours sportif le plus réussi possible.

Le SE-Unsa, qui a toujours soutenu le sport scolaire et y est acteur au quotidien de la maternelle au lycée, souhaite ici exprimer ses attentes en regard des revendications qu'il porte depuis plusieurs années :

- l'accessibilité au plus grand nombre d'élèves quel que soit l'âge ou le territoire ;
- une formation et une réelle reconnaissance des enseignants animateurs des AS ;
- le partenariat à consolider avec l'USEP notamment, à travers un plan de développement du sport scolaire de la maternelle au post-bac, et ce, dans un contexte sanitaire qui demande déjà une capacité d'adaptation exceptionnelle de tous les acteurs du sport scolaire, et dont nous gageons que la nouvelle direction nationale saura mesurer l'ampleur pour en dépasser les contraintes.

Concernant le point budgétaire à l'ordre du jour, nous renouvelons ici notre confiance à la direction nationale qui a su, par le passé, abonder les AS en difficulté en redistribuant les économies réalisées en temps de crise.

Nous espérons que les prévisions optimistes trouveront leur concrétisation tout au long de l'année, ce qui implique une sortie de crise qui verra le retour des licenciés.

Plus que jamais, le sport scolaire a un rôle à jouer dans la construction citoyenne et le mieux-être physique et moral des jeunes, déstabilisés par la période troublée que nous vivons. Le SE-Unsa continuera à soutenir toutes les actions de l'UNSS qui iront dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.

**Didier LACROIX** précise que les points budgétaires seront abordés au cours de la séance.

### III) Approbation du procès-verbal de l'AG du 8 juin 2021

**Didier LACROIX** remercie pour les trois interventions et propose que l'on développe l'ordre du jour, à commencer par le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 juin 2021.

**Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Académie de Lille :**

Les élu(e)s des AS n'ont aucune remarque à formuler sur le PV qui nous a été transmis. Nous tenions à saluer l'énorme travail fourni par Madame Sylvestre, travail d'autant plus important que nos instances se tiennent en distanciel et que les débats sont de ce fait encore plus longs et encore plus fournis.

Aucune prise de parole étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote.

**Vote n° 1 : 60 électeurs, 48 pour, 1 contre, 11 abstentions**

### IV) Présentation et vote du rapport général 2020/2021

**Didier LACROIX** annonce le point suivant qui consiste à la présentation du rapport général 2020/2021 et passe la parole à Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur National Adjoint UNSS.

**Edouard ANDREASSIAN** est à l'écoute des remarques et d'un lien plus précis à établir sur les contenus du rapport général pour l'année prochaine. Le Covid n'a effectivement pas favorisé ce lien.

Il entame la présentation du rapport général et précise qu'un envoi supplémentaire a été effectué hier sur des éléments chiffrés au niveau du chapitre 1.5 suite aux demandes du dernier conseil d'administration. Il indique également que l'ensemble des remarques a été noté et fera l'objet de modifications dans les rapports généraux à suivre.

Au niveau de ce rapport 2020/2021, nous observons des différences, tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, il a été choisi d'alléger le nombre de pages et de tableaux par des liens qui permettent de compléter l'information et consulter des points précis. Sur le fond, le contexte Covid a induit de nouvelles têtes de chapitres liées à une nécessaire adaptabilité des parties prenantes des acteurs du sport scolaire. Comme l'a dit le directeur national, le Covid a changé la donne sur certaines orientations et des innovations ont été faites grâce à tous, animateurs d'AS, coordonnateurs et directeurs de services UNSS.

Au niveau du chapitre du « fonctionnement », au-delà des statuts et missions de l'UNSS comme des instances, vous voyez apparaître une feuille de route liée aux crédits d'animation, qui sera abordée plus tard lors de cette instance ainsi que la contractualisation avec la fédération instaurée avec l'Agence nationale pour le Sport (ANS).

Au niveau des instances, les structures déconcentrées ont pu mettre en place, essentiellement en visio-conférences, davantage de CRUNSS et à peu près autant de CDUNSS.

On remarque une réelle volonté de la fédération d'opérer un suivi sur ce qu'il se passe en territoire de même pour le PNDSS 2020/2024 décliné en PADSS et PDDSS. En fin d'année 2022, la commission nationale sera relancée pour travailler sur la continuité. Les plans non votés le seront en cette année 2022.

Dans ce rapport général, il est fait état de la mise en place de nombreuses commissions qui ont intégré en leur sein des membres issus des instances qui apportent leur vision. Cela montre une réelle volonté d'un traitement collégial.

Des rencontres ont eu lieu qui ont pris des formats originaux et novateurs en raison du contexte. Le chapitre 5.1 est essentiel car il traduit la volonté des services d'organiser en s'adaptant. Les mises en place promotionnelles de la direction nationale, ont, avec plus ou moins de succès, permis à des AS de continuer à participer à certains événements que sont les JIJ (Jeux Internationaux de la Jeunesse), le Challenge Jeune Officiel, les Jeux des jeunes, le Vendée Globe...). Il est à noter que le « Trophée des AS » a été plus suivi en territoire. Les journées promotionnelles lors de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS), de la Journée olympique et paralympique (JOP) et de la Semaine olympique et paralympique (SOP) ont été bien suivies par les AS grâce aux propositions et initiatives des services déconcentrés. Cependant, Monsieur ANDREASSIAN prend note que les activations sur les districts sont à mettre en avant de façon plus concrète sur le futur rapport général 2021/2022.

Les thématiques transversales menées par les DNA font paraître des projets qui ont été réalisés et d'autres pas pour les raisons déjà énoncées.

Le plan de relance instauré de manière collégiale avec des représentants inter académiques des cadres UNSS a été établi par le choix d'un certains nombres de thématiques qui ont été validées lors du séminaire des cadres nationaux de fin août 2021 à Issoudun.

Pour terminer sur l'analyse des statistiques au 31 décembre 2021, il est observé une substantielle augmentation de plus de 200 000 licences par rapport à l'année N-1. Un travail est en cours afin de récupérer les licenciés perdus et attirer ceux qui ne le sont pas encore dans la structure.

**Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU**, relève plusieurs points.

En premier lieu, le point qui nous interpelle le plus est le manque de précisions sur la réalité du sport scolaire sur l'année 2020/2021. En effet, ce document est beaucoup trop transversal à notre goût et assez compliqué à parcourir.

Monsieur JACQUES donne quelques exemples assez frappants :

- en page 27 en ce qui concerne la Journée Nationale du Sport Scolaire. Le document est très incomplet, il est d'ailleurs noté « Manquant Bilan JNSS »
- La Semaine Olympique et Paralympique en février : 150 initiatives mais 22 sans nombre d'élèves...
- La Journée Olympique et Paralympique en juin : 88 initiatives dont 15 sans nombre d'élèves...

Ensuite, il regrette qu'il ait fallu que le SNEP/FSU réclame les éléments de l'UNSS en chiffres qui alors auraient dû être donnés en amont.

Il est étonné par l'augmentation de 85% du nombre de sections sportives scolaires (+ 128% en LPO et +155% en lycée). On peut s'étonner de cette augmentation énorme. N'ayant eu l'information seulement vendredi, ces statistiques n'ont pas pu être vérifiées sur le terrain....

Enfin, les instances dans les territoires ne se sont toujours pas réunies de manière réglementaire par rapport aux statuts. Malgré le temps libéré par l'arrêt des compétitions sur l'année, de nombreux PADSS /PDSS ne sont pas bouclés. En effet :

Pour les CRUNSS : 21 ont été réunis deux fois, 8 une fois et 2 zéro fois. Soit 68% en conformité avec les statuts.

Pour les CDUNSS : 31 ont été réunis deux fois, 56 une fois et 9 zéro fois. Soit seulement 32% en conformité.

Le SNEP/FSU regrette ici le fait que les cadres aient été submergés par les enquêtes et promotion des thèmes transversaux pour disposer de moins de temps pour organiser ces réunions ainsi que les rencontres possibles.

**Edouard ANDREASSIAN** prend la parole pour évoquer l'UNSS en chiffres, document qui n'a pas été élaboré depuis quelques années et qui devrait être reconduit à l'avenir.

**Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse :**

Le rapport général qui nous a été envoyé pour cette assemblée générale, est quasiment le même que celui présenté au Conseil d'administration du 22 octobre 2021. Les quelques chiffres de 2020-2021 ont bien été ajoutés (transmis hier à 14h56 pour nous laisser le temps de les étudier...) mais, selon nous, ce n'est pas suffisant puisque les multiples remarques formulées alors n'ont quasiment pas été prises en compte et n'ont amené que peu de modifications. Nous sommes une nouvelle fois déçus. Cette attitude de la Direction nationale de l'UNSS illustre parfaitement ce que nous évoquions dans notre déclaration liminaire.

Toutefois, nous prenons acte de votre proposition de commission de travail sur le rapport général et souhaitons faire une nouvelle proposition, qui pourrait permettre à tous de se retrouver. Nous demandons qu'en complément du rapport général, un document exhaustif soit transmis aux administrateurs de l'UNSS. Ce document que l'on pourrait nommer « la vie des AS » devra faire état de l'ensemble des activités des AS.

Nous pensons que le module « Vie des AS » du site OPUSS peut le permettre et en plus, justifierait, *a minima*, les coûts de mise en place qu'il a représentés pour notre structure.

Suite à ces remarques, nous voterons CONTRE ce rapport général en espérant que celui de l'an prochain correspondra à nos demandes.

**Monsieur ANDREASSIAN** précise que la demande de données statistiques a été faite la semaine précédente, ce qui a laissé peu de temps pour y répondre. Auparavant, il y avait des échanges réguliers qui permettaient d'être plus réactifs. Le contexte sanitaire a freiné ces échanges.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles**, ajoute que cette demande a été faite lors du conseil d'administration d'octobre ainsi que depuis de nombreuses années et dans chacune des instances où les élus des AS ont siégé. Lorsque nos remarques étaient prises en compte, notre vote entre conseil d'administration et assemblée générale en était modifié. Or, aujourd'hui, ce sont les mêmes demandes que lors du dernier conseil d'administration.

**Didier LACROIX** conclut qu'il faut fluidifier les échanges, cela contribuera à un document qui répondra plus aux attentes et propose de passer au vote.

**Vote n°2 du rapport général** : 53 votants - POUR 32 et 15 CONTRE, 6 abstentions

Une demande est faite d'indiquer POUR ou CONTRE au lieu de OUI ou NON. **Monsieur LACROIX** précise que les éléments à voter seront clarifiés pour le prochain vote. Le rapport est adopté et Monsieur LACROIX propose de passer à la partie financière. Monsieur LACROIX note, comme cela a été le cas dans les déclarations liminaires, l'effort de présentation sur les éléments du budget malgré un envoi tardif.

## V) Point d'étape de l'exercice 2021

**Benoit MENVIELLE de la société « Soludaf »** présente les éléments budgétaires. Le point d'étape financier 2021 est évoqué. Cela a été présenté lors d'échanges antérieurs. Il est impossible de présenter des éléments fermes avant la clôture des comptes pour plusieurs raisons. L'UNSS n'est pas outillée pour donner des éléments en temps réel, regroupant l'ensemble des services déconcentrés et dorénavant l'ensemble des districts. De plus, il est ajouté le contexte sanitaire où nombre de manifestations ont été ajournées et pour lesquelles nous manquons de visibilité en termes d'utilisation des crédits d'animation, de même pour les subventions qui pour certaines seront reportées sur l'année suivante ou pour d'autres remboursées. L'an dernier, les commissaires aux comptes avaient demandé d'interroger chaque structure locale pour connaître leur position sur l'octroi des subventions. A ce jour, ces réponses ne peuvent être anticipées. Déjà pour 2020, l'impossibilité de donner une perspective fiable avait été identifiée puisque l'annonce de la prévision était 6 fois inférieure au réel.

Toutefois, il est possible de faire part de quelques points sur les finances de 2021. Une remontée de la comptabilité à fin mai a été réalisée afin de s'assurer que le plan analytique mis en place était correctement utilisé, notamment l'utilisation des plans analytiques P1 et P6 qui permettaient d'anticiper sur les versements des crédits d'animation de septembre. Il a été remarqué que certains services avaient des fonds importants sur leur compte bancaire. Le principe de précaution qui fait que l'argent octroyé doit être dépensé, explique le non versement de crédits supplémentaires pour certains services. Aucun service n'a alerté sur des difficultés de trésorerie.

**François ULRICH** insiste sur le message passé auprès des services en cas d'impossibilité d'organiser tout évènement sportif pour des raisons financières. Si tel est le cas, un versement serait effectué de façon instantanée.

**Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Académie de Lille**, entend ce qui est détaillé, notamment l'impossibilité de donner ce point d'étape mais précise que les services déconcentrés font remonter leur comptabilité 5 fois par an. De ce fait, cela ne serait-il pas possible de montrer des documents faisant un état partiel de ces comptes ?

**Monsieur ULRICH** répond qu'il est légitime de souhaiter ces éléments mais qu'en période d'agglomération, l'information ne serait que partielle mais pas fiable au regard de la tentative de point d'étape qui avait été annoncée en 2020.

**Monsieur MENVIELLE** ajoute qu'il n'est pas possible de s'en tenir aux trésoreries sur les comptes au 31 décembre. L'UNSS au regard de son étendue mène une politique budgétaire d'engagement et non de trésorerie. Sur la partie des produits, l'UNSS ne peut s'engager, notamment sur la partie liée aux collectivités. Il est indispensable de connaître leurs engagements, comme de savoir ce qui sera reporté ou non sur 2022.

**Monsieur ULRICH** précise que cela pourrait être un projet de remonter des états intermédiaires pour 2022. La nouvelle direction décidera. Le commissaire aux comptes ne valide que les comptes annuels suite aux différents travaux de contrôle et d'agglomération qui sont faits en amont. Le mécanisme n'est pas adapté pour l'instant.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, exprime un souhait pour les instances à venir, à savoir : Serait-il possible que soit jointe la nomenclature des ventilations analytiques avec les documents budgétaires de chaque instance pour que tout le monde puisse suivre ?

Monsieur LECAMP questionne aussi car il semble selon le document qu'il n'y ait pas eu de remontées depuis le 31 mai 2021, soit rien de plus que depuis le début du mois au conseil d'administration. Ne s'est-il donc rien passé depuis la fin mai ?

Peut-on avoir une information sur le calendrier du travail avec le commissaire aux comptes pour clôturer les comptes ?

**Benoit MENVIELLE** répond à cette dernière question. Le commissaire aux comptes intervient à partir du 26 janvier pour arrêter les comptes de la direction nationale puis autour du 15 février pour l'ensemble des services régionaux et départementaux et enfin à compter du 1<sup>er</sup> mars pour la comptabilité des districts.

En réalité, le commissaire aux comptes va prendre facilement deux mois pour faire ses vérifications, son rapport ne pourra être réalisé avant la fin du mois d'avril.

Au sujet des remontées, c'est une demande de l'ancienne direction faite pour vérifier la qualité des remontées des services avec les codes analytiques. Depuis, des remontées se font, mais elles ne sont pas consolidées.

Le point d'étape du mois de mai visait à s'assurer de la bonne ventilation des données dans les comptes analytiques, plus que la volonté d'établir un point bilan financier.

Cela a été évoqué avec Monsieur GIRAULT. L'UNSS n'est pas outillée pour ces points d'étapes qui suscitent de grande mobilisation de personnels puisque les outils ne sont pas efficaces.

La nouvelle direction semble vouloir se tourner vers des remontées semestrielles mais pour l'instant l'UNSS n'est pas outillée pour le faire.

**François ULRICH** précise que cela ne peut pas être mis en place sans précaution préalable. Tout le monde en pâtirait si l'on surchargeait de demandes les cadres mais également les coordonnateurs de districts. Pour 2021, il a été donc fait le choix que, de quelques demandes pour les districts, il sera souhaitable de pouvoir homogénéiser les supports de comptabilité.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.**, conclut que cela fait 20 minutes que l'on échange pour acter que rien n'a été fait dans ce domaine et propose que l'on passe au budget pour ne pas perdre plus de temps.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles**, pose la question de la constitution du budget 2022 puisqu'aucun élément n'est précisé pour 2021.

**Benoit MENVIELLE** précise que, méthodologiquement, un budget ne se construit pas sur les éléments passés. Cela voudrait dire que l'on fait un copier/coller de l'année qui vient de se terminer. Les associations construisent plutôt leur budget en se basant sur les produits. On part donc des produits acquis ou espérés.

**François ULRICH** précise que les années 2020 et 2021 ne sont pas des années modèles pour construire le budget et l'espoir d'un retour à la normale est espéré pour 2022.

**Gil BOISSÉ** s'adresse à Monsieur GIRAULT et évoque la feuille de route présentée à Monsieur Jean-Michel BLANQUER sur la volonté de sécurisation financière de la structure. En quoi consiste cette sécurisation et comment compte s'y prendre la nouvelle direction ?

**Olivier GIRAULT** répond que la sécurisation de la structure est une priorité. Elle est liée à la reprise de l'activité. Les échanges avec « Soludaf » ont été constructifs et Monsieur GIRAULT remercie les deux directeurs financiers pour leur activité. Il est question de consolider les équipes avec l'arrivée d'une ou d'un directeur administratif et financier au sein de la structure. La période de transition sera importante.

**François ULRICH** remercie Monsieur GIRAULT pour son intervention et précise qu'ils accompagneront l'UNSS le temps nécessaire. Mais les directeurs de « Soludaf » n'ont pas vocation à rester au sein de la structure.

**Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie d'Orléans-Tours**, remercie les DAF mais précise que le directeur n'a pas vraiment répondu à la question. Il souhaiterait une vision plus précise de la politique qui va être menée, sachant qu'à la suite de cette assemblée, une communication à destination des 35 000 enseignants va être opérée sur des éléments concrets. La structure de la fédération est-elle en danger ? Quelle mission a été confiée à Monsieur GIRAULT par Monsieur Jean-Michel BLANQUER sur la consolidation de la structure au niveau financier ? Est-ce à dire que la structure est en danger, ce que nous ne pensons pas, mais alors quel est le sens de cette mission ? Il doit y avoir quelque chose d'important à mettre en place.

**Monsieur GIRAULT** répond que la structure n'est pas en danger bien qu'il n'y ait pas eu une grande activité. On parle souvent de comment obtenir de l'argent et il faut penser également comment en économiser. Monsieur GIRAULT rappelle que cela fait seulement une semaine qu'il est nommé.

**Gil BOISSÉ** demande des précisions. S'il n'est pas possible d'en obtenir ce jour, il sera possible de reprendre rendez-vous dans quelques semaines pour obtenir ces précisions.

**Monsieur GIRAULT** propose quelques éléments :

La première mission fut de prendre contact avec la direction nationale, ce qui a été fait dès le lundi 3 janvier et de présenter les « 24 engagements » qui ont été envoyés à chaque élu.

La rencontre avec l'ensemble des DNA lui a permis de s'imprégner des missions de chacun, de connaître également leur ressenti, afin de construire au mieux l'équipe de la direction nationale.

Enfin, le directeur national a rencontré les représentants des syndicats et différents acteurs du sport scolaire. En 1 semaine, cela permet de se faire une idée mais pas encore de définir les orientations générales.

**Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles**, est étonnée de cette demande de sécurisation financière, sachant que chaque année l'UNSS affiche des comptes bénéficiaires qui ne décèlent pas de danger, voire des excédents importants les deux dernières années. Pourquoi nous dire que la structure ne fonctionne pas ? Pourquoi actionner la sonnette d'alarme ? L'UNSS s'en sort plutôt mieux que bons nombres de fédérations. Tous les acteurs sont très investis, notre association a, certes, perdu des licenciés du fait de la crise sanitaire mais pas plus que les autres fédérations sportives. Elle reste tout de même la deuxième fédération en termes de licenciés. Pourquoi alors agiter un chiffon rouge pour rien ?

**Monsieur GIRAULT** précise que sécuriser la structure, ne veut pas dire qu'il y a danger, mais qu'il faut sécuriser certains postes pour un bon fonctionnement. Il n'y a pas de directeur financier, ni de directeur juridique. Ce qui peut être un danger pour la direction nationale et le reste de la structure *in fine*. Nous allons parler tout à l'heure de la Gymnasiade et cet évènement demande que la structure soit organisée pour l'accueillir et que l'on cherche également les pôles où l'on peut faire des économies par exemple.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, explique que les élus des AS n'ont pas été destinataires des éléments concernant « les 100 jours » ainsi que le document « 24 engagements ». Cela est gênant que les membres des instances n'en aient pas été destinataires. Quelle est la valeur des « 24 engagements » ? Est-ce un document de travail ? Si ce sont des orientations, les statuts exigent que cela soit voté en assemblée générale. Au niveau de la forme, cela pose un problème.

À ce sujet, nous n'avons toujours pas eu de réponse par rapport à notre déclaration liminaire pour savoir si ces « 24 propositions » sont un document de travail. Si c'est le cas, nous aurions dû recevoir ainsi que tous les membres de l'UNSS ce document en amont, afin de pouvoir en discuter ici même avant de pouvoir le diffuser. Si c'est un plan de travail, alors les statuts de l'UNSS n'ont pas été respectés, puisque c'est l'assemblée générale qui fixe la politique générale de l'association. Au niveau de la forme, cela pose un problème, même si un travail en amont, de la part de la direction nationale doit être fait, avant de pouvoir en discuter.

Le fait que ces deux documents ne nous soient pas parvenus, peuvent nous faire penser qu'on nous cache quelque chose, même si, *a priori*, ce n'est pas notre point de vue.

**Monsieur GIRAULT** répond que le temps a été assez court, que des rencontres doivent encore avoir lieu avec les élu(e)s des AS et les chefs d'établissement. Pour l'instant, ces documents ont été présentés et discutés avec tous les directeurs régionaux et départementaux et avec les syndicats.

Ce sont donc des engagements et des propositions qu'il faut travailler ensemble. De plus, le directeur a conscience que les demandes et les besoins ne sont pas les mêmes sur tous les territoires.

**Pierre HONNORÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Nice**, demande à ce que le directeur prolonge la réflexion de façon territoriale. Quelle est la différence des besoins selon les régions ?

**Monsieur GIRAULT** souhaite découvrir ces besoins et ne connaît pas les particularités à ce jour. Le directeur compte découvrir cela lors des rencontres qu'il va organiser.

**Didier LACROIX** propose que l'on passe à la présentation du budget.

## VI) Présentation du budget prévisionnel 2022

**Benoît MENVIELLE** présente le budget 2022 et annonce qu'il avait été pris bonne note lors du conseil d'administration de décembre 2021 des questions relatives au budget.

Avec les équipes de la DGESCO, il a été décidé de fournir un rapport de présentation budgétaire détaillé et transparent qui apporte des éclairages sur les questions soulevées en décembre dernier.

Les produits budgétés donnent la capacité à mettre en œuvre les actions sportives. Ils sont de plusieurs types, de recettes liées aux licences et affiliations. Il faut retenir qu'un peu plus de 9.000 AS contribuent pour plus de 10 millions d'euros.

D'autres recettes sont constituées par la part des AS sur des manifestations sportives. La partie partenariat avec 375 000 euros provient de la MAIF et des subventions d'exploitation sont octroyées à l'UNSS par notre ministère de tutelle pour 3 800 000 euros sous forme de CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs). Concernant l'Agence Nationale du Sport (ANS), 1 251 000 euros ont été indiqués. Après des échanges très récents avec la délégation au sport, des informations non confirmées à ce jour amèneraient, le cas échéant, à la réalisation d'une décision budgétaire modificative (DBM). Pour la partie subvention territoriale, il a été reconduit ce qui avait été donné en 2021.

Pour rappel, lors du dernier conseil d'administration, il avait été présenté un budget qui intégrait les gymnasiades. Les membres du conseil avaient demandé de différencier ce budget. Le budget aujourd'hui présenté est hors Gymnasiade. Par ailleurs, un budget spécifique a été élaboré.

**François ULRICH** précise toutefois que l'UNSS, étant une seule entité, les comptes de l'année 2022 présentés en 2023 présenteront une vision globale.

**Benoît MENVIELLE** continue sa présentation par les charges et précise qu'elles sont de 5 types : les salaires, le fonctionnement, les animations sportives, la formation et la communication.

Concernant les salaires, il avait été demandé de spécifier ce qui appartenait à la direction nationale et ce qui appartenait aux services déconcentrés ainsi que le montant des cotisations sociales. Pour la direction nationale, la masse salariale est de 2 500 000 euros dont 1 067 000 de cotisations sociales et pour les services régionaux et départementaux 4 685 000 euros dont 1 385 000 de cotisations. Lors de l'assemblée générale de juin 2021, une proposition d'affectation du résultat avait été adoptée avec une enveloppe de 500 000

euros qui avait été octroyée pour la sécurisation de certains postes de droit privé. Pour l'exercice 2022, 85 000 euros sont consacrés à ce poste, exclusivement pour les territoires.

Sur le fonctionnement, le rapport de présentation est explicite. Cependant, il est à noter qu'en raison du contexte dégradé ou non, les frais généraux restent en l'état. La ligne prestation informatique a augmenté car liée à l'acquisition de nouveaux serveurs et à la migration de données pour un montant de 200 000 euros. La ligne « dotation aux amortissements et provisions » baisse de 185 000 euros par rapport au réalisé de 2020. Il n'a pas lieu de reconduire chaque année le montant de la provision, si l'on considère qu'il n'y a pas de risque par rapport à cette provision.

**François ULRICH** précise qu'une question avait été posée relative à la rémunération des directeurs financiers. C'est un contrat qui a été signé. La rémunération est liée à la masse salariale puisque cette fonction est bien identifiée comme poste à l'UNSS.

Sur la DBM qui sera présentée lors de la prochaine assemblée générale, cette masse salariale sera transformée en honoraires.

Concernant la question sur la communication et l'intervention des 3 agences qui travaillent avec l'UNSS que sont Cithéa, pour la Gymnasiade - Agence 50 et Bureau conseil, les honoraires sont de même bien intégrés au budget communication.

Les crédits d'animation sont calculés de façon globale et leur utilisation est liée à l'activation au local. Le calcul de répartition est lié à une clé de répartition en adéquation avec la feuille de route académique qui norme certaines données statistiques.

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille**, relève la phrase liée aux budgets séparés de l'UNSS et de la Gymnasiade qui seront, *in fine*, agglomérés dans le compte de résultat 2022 et demande si toutefois un réalisé du budget Gymnasiade sera présenté, afin de voir si les Gymnasiades ont été déficitaires ou excédentaires, et afin que l'ensemble des informations financières ne soient pas noyées au sein d'un même et unique budget.

**Didier LACROIX** répond que cela sera présenté.

**Benoit MENVIELLE** précise qu'il n'y aura aucune difficulté à présenter un réalisé propre à la Gymnasiade, c'est toute l'utilité des comptes analytiques.

**François ULRICH** poursuit sur l'aspect animation et précise à nouveau que cet aspect est lié à la gestion territoriale.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, pose une question concernant le niveau des compétitions, à savoir ce qui est attribué aux championnats de France par exemple, comme c'était le cas pour le budget présenté au conseil d'administration.

**François ULRICH** précise que cela est maintenant dans le document d'accompagnement et qu'effectivement, cela n'a pas été remis dans le budget. Monsieur ULRICH explique que la direction nationale attribuera à minima 818 000 euros aux AS dans le cadre des remboursements des déplacements, 413 000 euros de crédits d'organisation, 769 000 euros liés aux compétitions internationales. Tout cela est bien indiqué en page 7 dans le rapport de présentation budgétaire.

**Benoit MENVIELLE** poursuit avec les dépenses liées à la formation et à la communication.

**François ULRICH** précise sous le contrôle de Hervé CURAT, Directeur national adjoint, en charge de la communication, que l'objectif de ce budget est de participer à augmenter le nombre de licenciés et de mobiliser des partenaires qui contribueront à amener des recettes. Ce budget est lié à une stratégie de communication pour l'exercice 2022.

Le budget Gymnasiade est maintenant détaillé.

Les produits budgétés sont évalués à 7 780 000 euros. Les recettes sont prévues comme telles : 300 000 euros issus des inscriptions des délégations sportives, 800 000 euros de mobilisation des fonds propres de l'UNSS, 300 000 euros de valorisation d'équipement puis 300 000 euros en charges. Le budget est à l'équilibre sur ce projet.

Egalement des partenariats privés, un contrat MAIF et d'autres totalisent à eux seuls 400 000 euros.



Il y a également des subventions pour un montant total de 5 980 000 euros, le MENJS pour 2 200 000 euros, la DIGES (Délégation Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs) pour 2 400 000 euros, le Conseil Régional de Normandie pour 500 000 euros, des contributions des conseils départementaux et de différentes villes et métropoles. Les conseils départementaux se sont engagés à ne pas venir dégrever les subventions à l'UNSS pour son activité habituelle.

Il n'y a pas de ligne commune entre ces deux budgets.

**Didier LACROIX** précise que sur les 2 200 000 euros versés par le Ministère, 1 200 000 ont déjà été versés en fin d'année 2021 et 1 000 000 euros sera versé sur 2022, c'est comme si un prélèvement était anticipé sur le fonds de réserve.

**François ULRICH** déclare que cela a déjà été anticipé et que c'est un mécanisme comptable, produit constaté d'avance. L'idée est d'avoir l'ensemble des produits et des charges dans le même exercice.

**Benoît MENVIELLE** poursuit en indiquant que les charges budgétées ont été détaillées dans le rapport budgétaire. Les frais logistiques et d'installation s'élèvent à 1 816 000 euros. Le centre international de Deauville (CID) va coûter un peu moins de 500 000 euros. L'ensemble des lignes du powerpoint sont passées en revue.

**Emmanuel LESNÉ, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Rennes :**

### **Remarques sur le budget 2022**

Nous tenons à souligner que la création du rapport de présentation budgétaire rend plus lisible et plus abordable la présentation du budget 2022. Nous allons nous permettre de dérouler l'ensemble de nos questions. Nous vous remercions par avance d'y répondre point par point.

Sur la partie « produits budgétés », on peut s'interroger sur la somme budgétée sur la ligne AS au regard de la situation sanitaire. On s'associe à un budget optimiste sur la sortie de crise.

Concernant le partenariat de la MAIF : Même si une explication sur la ventilation est fournie en page 3, elle semble s'opposer à une information de la page 8 dans laquelle on comprend que la totalité de la somme est allouée à la communication.

- **Comment les 375 000€ sont répartis par ligne dans les charges ?**

Concernant les subventions de l'ANS :

- **La diminution de 560 000 euros attribués à la fédération est-elle au moins entièrement compensée par une augmentation des subventions allouables aux associations par l'ANS ?**

Concernant le fonctionnement, certains sous-chapitres semblent mélanger plusieurs types de dépenses. A ce sujet :

- **Pouvons-nous connaître la ventilation des dépenses de sous-traitance (220 000 euros) ?**

Comme elle est définie page 5, la dépense de prestation informatique semble ponctuelle (migration d'un serveur à un autre : 200 000 euros). Or, cette dépense est récurrente depuis plusieurs années.

- **Pouvons-nous avoir des explications à ce sujet ?**

L'UNSS budgétise 65 000 euros de cotisation.

- **Quelles sont les cotisations obligatoires au regard de l'objet de notre fédération ?**
- **Dans les cotisations optionnelles, serait-il possible de débattre sur le choix de participer, sachant que par exemple, l'objectif du CIAA (conseil interfédéral des activités aquatiques) est plus du domaine de l'EPS que de l'UNSS ?**

Si le budget Animation sportive semble équivalent à celui de 2021, il est à noter qu'en lisant le rapport de présentation, le budget événementiel est amputé pour l'ensemble des AS de 800 000 euros qui semblent dédiés aux Gymnasiades.

- **Avons-nous bien compris ce transfert d'argent ?**

Au sujet de la Communication, il est noté très justement page 8 du document d'accompagnement que ce budget a pour vocation de permettre à l'UNSS d'attirer et d'accueillir davantage d'élèves et accroître le taux de pénétration »

Nous ne pouvons que partager cet objectif. Cependant, la dépense annoncée (+50% par rapport à 2020) et sa ventilation ne nous semblent ni pouvoir répondre à l'objectif, ni permettre d'en évaluer l'impact.

La seule question qui doit prévaloir à toute dépense est : « Qu'est ce qui fait venir nos élèves à l'AS ? »

**Monsieur ULRICH et Monsieur MENVIELLE** vont répondre point par point aux questions posées mais préviennent qu'ils n'auront pas forcément les réponses sur tout.

Concernant l'Animation Sportive, il a été constaté que depuis plusieurs années (2017 au moins), les AS contribuent à hauteur de 25% des dépenses des animations sportives. Le positionnement du budget 2022 est donc sur le même agrégat.

Travailler avec un pourcentage permet de s'affranchir du contexte variable. Que l'on soit à 30 millions ou à 5 millions d'animations sportives, avec un pourcentage cela ajuste la participation.

Nous n'avons pas eu d'autre choix.

Concernant l'ANS, des échanges récents avec le ministère chargé des sports ne nous ont pas permis de consolider ces éléments. Les DAF proposent de s'entretenir sur ce sujet avec Monsieur Benjamin COUBARD pour restituer ultérieurement aux membres de l'assemblée générale les éléments de réponse.

Concernant la Communication : Pas de réponse sur les sommes octroyées par la MAIF.

Au sujet de l'Informatique, nous avons un prestataire (EXALTO) et une assistance informatique. Il s'agit de location d'espaces de stockage (hébergement de données).

**Bernard QUINCY, Directeur national adjoint, en charge de l'informatique**, pourra donner des précisions techniques mais ce qui explique la récurrence évoquée, n'est pas liée à l'achat d'équipements uniquement qui se serait retrouver en amortissement et qui est récurrent également. L'amortissement entraîne une récurrence de la charge d'une année sur l'autre.

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille**, intervient et demande si l'explication de la migration et l'hébergement des données sont liés aux sommes avancées ?

Pourquoi la migration d'un serveur à un autre à hauteur de 100 000€ et une autre dépense de 100 000 € ?

**Monsieur QUINCY** propose de répondre. Il y a deux parties distinctes, d'une part OPUSS dont le cahier des charges mis en place il y a trois ans est pratiquement terminé. Il y a une partie hébergement et maintenance que l'on paye mensuellement à « Exalto ».

Puis dans un second temps, il a été choisi d'externaliser le serveur de la direction nationale, de mettre l'ensemble du câblage aux normes et d'améliorer le WIFI pour rendre plus performant notre réseau. Toute cette partie rendra compte sur 2022.

Enfin, il a été provisionné dans la partie informatique une somme pour faire évoluer la partie OPUSS (saisie des comptes des districts, la partie statistiques, afin de répondre à la partie UNSS en chiffres).

Concernant les Cotisations, les DAF ont repris l'existant (montants payés et différentes cotisations) décidé par la Direction Nationale. Une évolution sera possible en fonction de ce que souhaitera déployer Monsieur GIRAULT. Le montant est provisionné mais encore peut évoluer.

**Emmanuel LESNE, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Rennes** :

C'est un sujet de débat. Des cotisations sont liées à la spécificité de l'UNSS et d'autres pas, sur lesquelles l'assemblée générale doit se prononcer concernant leur utilité ou leur intérêt et qui doivent être justifiées et correspondre à une réelle implication de l'association.

**Benoît MENVIELLE** : Les principales cotisations sont indiquées dans le document budgétaire de l'assemblée générale.

**Emmanuel LESNÉ** : Le « Savoir rouler » est selon les élu(e)s des AS du ressort de l'EPS plus que de l'UNSS. Un avis commun est nécessaire.

**Didier LACROIX** : Il s'agit de choix portés par l'association de s'impliquer dans ces dispositifs.

**Vincent CHARRIER, Directeur du Service Régional UNSS, académie de Versailles**, souligne que le Savoir rouler est un enjeu fort du Ministère des sports. Monsieur CHARRIER a rencontré Madame MARACINEANU, Ministre déléguée aux Sports, qui lui a demandé ce que l'on faisait dans le sport scolaire pour le Savoir rouler, enjeu fort porté par le ministère. C'est également un enjeu porté par la rectrice de son académie qui lui a demandé également ce qui était fait sur ce thème. A Versailles, au-delà de la caravane santé qui a fait le tour de la France, une caravane du Savoir rouler a été lancée.

**François ULRICH** ajoute que l'UNSS subventionne les Gymnasiades à hauteur de 800 000 euros.

**Hervé CURAT, Directeur national adjoint, en charge de la Communication** : Le sujet de la communication est souvent sensible. Le budget 2022 a doublé par rapport à celui de l'an passé, mais de 0,75% à 1,5% du budget global de l'UNSS, ce qui reste très limité malgré tout. Avant de défendre un budget, il faut défendre un projet. Celui de l'UNSS est bien d'aller chercher plus de licenciés. Si le sport scolaire est une chance, il doit concerner le plus grand nombre. C'est un véritable enjeu que de passer d'1 élève sur 4 ou 5, licenciés chez nous, mais ce n'est pas un pourcentage satisfaisant. Le taux de pénétration est un objectif. Le véritable enjeu est de savoir: comment faire pour aller chercher les élèves, sachant qu'il y a des élèves qui sont à l'AS, sans savoir qu'ils sont à l'UNSS. La communication pour donner envie aux jeunes est essentielle. Il faut leur expliquer ce que l'UNSS fait. Pour les partenariats, il faut arriver à ce que le budget communication, qui ne peut pas venir en déduction du budget de l'UNSS, soit alimenté uniquement par le budget alloué par les partenaires. Les partenaires sont au service de la communication et pas le contraire. Cela doit être mis au service de l'UNSS et des élèves.

Une commission Communication avec des membres du conseil d'administration est en place et se prépare à se réunir prochainement. Ce sont des éléments sur lesquels il faudra discuter.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers**, souhaite reprendre sur le point Communication.

Sur les 800 000 euros pris sur le budget de l'UNSS pour abonder le budget des Gymnasiades, rien ne dit que cette somme ne provient pas de l'un des partenariats. (NDLR : aucune information n'est donnée sur l'origine de ces 800 000 euros au sein des recettes de l'UNSS). De plus, ces 800 000 euros pris sur le budget événementiel ne profiteront pas, comme les autres années, aux élèves habituels de l'UNSS.

Sur la communication, aller chercher un prestataire de service alors que la Direction nationale a déjà un directeur national adjoint en charge de la communication, ressemble à un doublon. De manière très juste, il a été précédemment dit que des élèves de l'AS ne savent pas qu'ils sont à l'UNSS. Est-ce peut-être parce que la communication ne s'adresse pas aux élèves de l'AS ? Les élus des AS avaient effectivement demandé qu'il y ait une commission Communication. Seulement le cahier des charges de celle-ci avait déjà été fixé avant même la tenue de la première réunion. Il aurait mieux fallu que cette commission décide de quelle communication il faut pour notre association. Tout cela en ne perdant pas de vue que le but ultime est d'augmenter le taux de pénétration au niveau des élèves. Or, dans les dépenses du budget communication, certaines n'ont absolument aucun effet pour faire venir des élèves dans les associations sportives.

**Olivier GIRAULT répond :**

Le rapport entre communication et partenariat est très important. L'UNSS a perdu un partenaire historique : Adidas. Il faut se poser la question du pourquoi. Sans communication, pas de partenariat et il ne faut pas confondre partenariat et mécénat et sponsoring. Le partenariat est une collaboration. Aujourd'hui, l'UNSS doit être le premier activateur des marques qui vont rejoindre l'UNSS. L'UNSS intéresse les marques, mais une marque qui n'est pas visible, est une marque qui ne communique pas. Quand une marque communique, la marque active automatiquement l'association dont elle est partenaire. C'est un travail qu'il nous faut faire de manière collégiale.

Cela ne coûtera pas très cher de communiquer avec vous, sur la vision et la direction que l'UNSS doit prendre dans cette relation communication/partenariat. S'il y a 100 000 euros de partenariat, il ne peut pas y avoir 400 000 euros de communication. Le rapport communication/partenariat doit être en adéquation.

L'UNSS est attachée depuis déjà une semaine à une certaine économie d'échelle. Si sur la ligne « prise en charge des participants, organisateurs et volontaires », la somme de 2 915 850 euros est indiquée, l'UNSS est

arrivée à économiser 700 000 euros suite à une négociation cette semaine avec l'UGAP. Monsieur GIRAULT remercie en effet l'agence Spartner choisie pour l'organisation de la Gymnasiade, pour avoir su trouver un chemin de négociation avec l'UGAP sur cette ligne un peu élevée. Economiser de l'argent, c'est en gagner. Ainsi, cette ligne pourra être modifiée.

**Hervé CURAT complète :**

Aller chercher un partenaire, est un véritable métier. Cela nécessite une réelle expérience professionnelle. En tant que DNA en charge de la Communication, Monsieur CURAT précise qu'il ne fait qu'assurer la coordination de recherche de partenariats avec sa connaissance de l'UNSS.

**Nathalie VITALI, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de la Corse :**

Souligne que ce qui fait venir ses élèves à l'AS, c'est d'avoir des infrastructures dignes de ce nom, c'est d'avoir du matériel pour pouvoir les faire travailler, c'est d'avoir des créneaux de disponibles le mercredi après-midi - des créneaux non impactés par les différentes réformes, que ces élèves puissent venir au lieu d'être dans d'autres cours, c'est d'avoir des rencontres qui leur permettent justement de s'épanouir. Madame VITALI pense qu'une partie de la communication pourrait et devrait être tournée justement vers les partenaires mais surtout vers le ministère de tutelle, vers les différentes instances pour œuvrer dans ce sens-là.

**Olivier GIRAULT** rappelle qu'énormément de moyens mis en en place sur les territoires sont développés par l'ANS et par les Sports. Renouer aujourd'hui le dialogue avec les territoires et les collectivités locales lui paraît primordial. Certes, il faut avoir des salles et du matériel. Mais ce matériel passe par du partenariat. Ce sont les collectivités territoriales qui mettent leurs équipements à disposition. Le lien avec les CMN, les CMR et les CMD sur les territoires doit être renforcé. Un travail de terrain est nécessaire et doit être effectué avec nos directions régionales et départementales. Il est indispensable de réapprendre à échanger avec les collectivités.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles :**

Pour réagir à ce que vient de dire Monsieur GIRAULT, les collectivités territoriales ne siègent pas dans les CMD, les CMR et les CMN. Les cadres en territoire ont, certes, de nombreuses relations avec les collectivités locales, mais ce sont bien les animateurs d'AS et les coordonnateurs de district qui sont en contact avec les collectivités et qui se battent pour que des installations soient mises à disposition pour les compétitions et rencontres les mercredis après-midis.

Par ailleurs, si l'objectif est de doubler le nombre de licenciés à l'UNSS, c'est bien un travail en direction des élèves de lycées généraux et de lycées professionnels car les réformes successives ont fait beaucoup de mal à l'UNSS. En collège, nous en sommes à une moyenne d'au moins 35 élèves par animateur, ce qui me semble déjà largement suffisant. Il faut donc permettre aux lycéens de pouvoir venir dans les AS. Le problème ne vient pas d'un problème de communication. C'est bien parce qu'ils ont cours et des options le mercredi après-midi qu'ils ne viennent pas mais pas parce qu'on ne communique pas suffisamment dans leur direction.

**Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU** remercie tout d'abord pour les documents « rapport de présentation » qui aident à mieux appréhender les budgets.

**BUDGET 2022 HORS GYMNASIADE**

**PRODUITS :**

**Subvention ANS :** Les DBM annoncées pour le printemps vont-elles porter sur les subventions pour les services UNSS dans les territoires ?

**Entrées licences :**

Il avait été question pour le 2<sup>ème</sup> tiers du contrat lycée lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2021 que ce prélèvement soit intégré dans le budget 2021. C'est une question que le SNEP/FSU avait posée. Madame FRANÇOIS cite les propos de Monsieur MENVIELLE retranscrits dans le procès-verbal, page 12, de cette assemblée générale : « *On peut décaler les flux de trésorerie, donc les règlements (...)* Cela ne pose pas de problème comptable ». Ceci est contradictoire avec le document « Rapport de présentation budgétaire 2022 » et ce n'était pas ce qui avait été convenu. Selon le SNEP/FSU, les entrées licences pour 2022 ne

devraient pas être amputées de 1 126 240 euros. Ce million devrait être intégré dans les réalisations budgétaires 2021. Les entrées licences devraient donc être évaluées à 12M€ pour 2022.

## **CHARGES :**

### **Salaires :**

Si les 85 000 euros pour les emplois de droit privé à « sécuriser » ont bien été pris en compte, combien de postes cela représente-t-il et surtout quels territoires ont été concernés ? S'agit-il uniquement de postes à sécuriser ou de postes complémentaires ?

Concernant les salaires de la Direction Nationale : la ligne DN reste à 2.5M€ alors que 1 850 000 M€ ont été dépensés en 2020 et probablement autant seront dépensés en 2021 ou probablement plus puisqu'il a été dit que les rémunérations des directeurs financiers étaient dans cette ligne budgétaire. Peut-on savoir à combien s'élèvent-elles ? Et s'il y a aussi une provision pour litiges liés au départ de plusieurs personnes en 2021 ? Il n'y a aucune raison de ne pas afficher les montants.

### **Frais de fonctionnement :**

Dans le procès-verbal du 8 juin 2021, Monsieur MENVIELLE expliquait que 2.5M€ paraissaient faibles, d'où une nécessaire réévaluation pour 2021 à 2,9M€ et pour 2022 presque à 3M€.

Si on regarde les réalisations budgétaires de 2015 à 2018, effectivement les frais de fonctionnement étaient autour de 3M€.

Mais dans le même temps, sur cette période, la ligne budgétaire « Communication » était au-delà de 500k€ et comprenait les rémunérations de plusieurs « collaborateurs ».

### **Locations mobilières et immobilières :**

Une discussion a déjà eu lieu à l'Assemblée Générale du 8 juin 2021, notamment à propos des locations des services en territoires. Il est écrit dans le « rapport de présentation budgétaire 2022 » que le montant historique de 490 000 € est reconduit. Or, jusqu'en 2016, il était autour de 40 000 €, en 2017 et 2018 un peu en-dessous de 70 000 €, en 2019, 50 000 €. Et soudain en 2020, il est passé à 483 000 € reconduits et réévalués à 490 000 €. Soit donc avant 2020, tout était faux, soit aujourd'hui un nouveau mode de classement a été utilisé ou tout est faux. Le SNEP/FSU demande explication.

### **Communication :**

Les rémunérations de l'Agence 50A (40 000€) sont intégrées. Mais quel est le nom de l'autre agence et son montant ? Et quid des rémunérations de Spartner (Gymnasiade) ou Social média ?

Une ligne pour la création de 118 pictos Sport (20 000€) apparaît. Pourquoi en avoir créer d'autres quand il en existe déjà ?

### **Animations sportives :**

Le SNEP/FSU se dit surpris et en désaccord avec l'intégration des Jeux des lycées dans la rubrique événementielle. Madame FRANÇOIS rappelle, par ailleurs, que le SNEP-FSU s'était opposé à la suppression des Championnats de France dans les activités physiques correspondantes (programme des Jeux des lycées). Comme dans le règlement fédéral voté à l'Assemblée Générale 2020, il était indiqué qu'« un titre de champion de France serait décerné par sport », les Jeux des lycées doivent donc réintégrer la rubrique « compétition ».

Le montant total du chapitre ne doit pas changer mais l'équilibre entre les rubriques doit être modifié sur les motifs d'agir, notamment pour donner plus d'importance aux festivals et championnats qui sont au cœur de l'objet de l'UNSS.

### **Gymnasiade 2022 :**

On ne voit aucune ligne qui la concerne. Pourtant des crédits doivent certainement lui être attribués. Où sont-ils ? Dans les compétitions internationales ? Dans génération responsable ?

## BUDGET GYMNASIADE

### RECETTES

La subvention UNSS de 800 000 € doit couvrir les dépenses liées à l'aide à la maîtrise d'ouvrage, candidature, programme éducatif, etc. Ce sont donc des dépenses faites en partie les années antérieures.

Mais cette subvention provient-elle des fonds dédiés pour 2019 à hauteur de 251k€, pour 2020 à hauteur de 275k€ et probablement pour 2021 aussi mais dont les chiffres ne sont pas encore connus ?

Ces chiffres apparaîtront-ils dans les réalisations budgétaires 2021 ?

Sur quelles lignes budgétaires 2022 hors Gymnasiade et à quelle hauteur le SNEP/FSU peut-il retrouver ces 800 000 € ?

### DEPENSES

Il n'y a rien concernant les Gymnasiades territoriales. Les Gymnasiades territoriales seront donc financées par le budget hors Gymnasiade. Ce n'est pas exactement ce qui avait été dit.

De la même manière, on ne trouve rien sur les jeunes officiels (formations, déplacements) avant l'évènement lui-même.

### ADMINISTRATIF

La réception Palais ISF 2018 (200 000 €) est un évènement qui a eu lieu bien avant la Gymnasiade. Des fonds ont été avancés sur le budget UNSS. L'UNSS procédera-t-elle à un remboursement ?

**Didier LACROIX** propose qu'il ne soit répondu qu'aux têtes de chapitres. Tous les points précis feront l'objet d'un échange post assemblée générale.

**Nathalie FRANÇOIS** fait remarquer que des questions déjà posées en conseil d'administration, notamment liées aux rémunérations, sont restées sans réponse.

**Didier LACROIX** : Les réponses aux questions seront transmises lors du prochain conseil d'administration.

**Benoît MENVIELLE** : Sur les rémunérations, la répartition des 85.000 euros au sein des territoires le détail des postes concernés sera envoyé le travail fait à l'automne dernier pour essayer d'identifier sur chacun des territoires les postes de personnels de droit privé à risques dans la mesure où ils n'étaient soit pas financés par des crédits d'animation, soit financés par des subventions locales. Un travail d'analyse a été fait. Monsieur MENVIELLE laisse la parole à **Mehdi RAHOUI, Directeur national adjoint, en charge des Ressources Humaines**, pour préciser les postes pour lesquels une décision a été actée par la direction nationale en fin d'année dernière.

**Mehdi RAHOUI** : La direction nationale est en capacité aujourd'hui de recenser un état des lieux pratique suite à la décision prise par les instances d'augmenter la masse salariale. Un premier temps de travail nous a permis d'identifier des territoires prioritaires. En parallèle, une enquête a été menée pour que les données soient croisées au niveau national avec la réalité d'exercice des fonctions de salariés sur le terrain. Nous avons pu constater que des postes n'étaient pas officiellement recensés par l'UNSS et que des compléments de postes n'étaient pas officiellement existants. Il s'agissait de salariés à mi-temps qui avaient un complément de service financé sur des subventions de collectivités locales sur des choses moins stables telles que des tombolas. L'intégralité de ces données a été reprise pour calculer le surcoût et stabiliser avec cette enveloppe salariale les postes des salariés déjà sous contrat UNSS. Le contrat doit être basé dans une logique de réciprocité et il était fondamental de respecter le contrat, l'honorer et garantir sa durabilité lorsque des personnes étaient notamment en CDI.

Au final, des postes ont été créés sur 3 académies : Toulouse, Orléans-Tours, Nancy/Metz.

Sur ces trois académies, il y a une partie de prise en charge de postes existants et une partie de création de postes.

Dans le détail, cela donne la prise en charge d'un poste existant à la direction régionale de Toulouse, la création d'un complément de poste aussi dans l'académie de Toulouse sur le SR 31 exactement, pour l'académie d'Orléans, il s'agit de la création d'un poste supplémentaire qui serait réparti sur deux services : dans le 37 et dans le 28, et pour l'académie de Nancy, c'est la prise en charge de 33% d'un poste dans un service départemental et de la création d'un mi-temps réparti sur deux autres services en mutualisation.

En ce qui concerne la prise en charge des postes hors budget, on arrive à des surcoûts annuels établis entre 7 et 100% dans la prise en charge que l'UNSS s'est engagée d'assurer. Ces postes hors budget sont financés soit par des crédits d'animation, soit par des subventions de collectivités hors subvention de fonctionnement. Deux de ces postes ont été identifiés dans l'académie de Bordeaux, deux dans l'académie de Dijon, un en Guadeloupe, un à La Réunion, un à Lille, un à Limoges, un en Martinique et un à Nancy/Metz.

Une dernière zone de postes reste sur lesquels des financements sont assurés de manière externe, à savoir un à Aix-Marseille, deux dans l'académie d'Amiens, un à Nice et un sur Toulouse.

La feuille de route était dans une enveloppe financière de 500 000 euros. Pour l'instant, si l'on intégrait l'ensemble de ces créations de postes et de la prise en charge de ces surcoûts, l'enveloppe budgétée serait tenue sachant que la prospective RH dans laquelle l'UNSS s'inscrit, nous amène à considérer qu'en cas de pérennisation d'un poste, cette prise en charge sera intégrée dans la durée. Ce sont des CDI, il ne s'agit pas d'une prospective de deux, trois ou cinq ans.

**Benoit MENVIELLE** précise que la rémunération des DAF par intérim est prise sur le poste de secrétaire général dans la masse salariale. Elle est budgétée à hauteur de ce poste et selon la durée du contrat.

**Olivier GIRAULT** propose à Madame FRANÇOIS de la recevoir pour répondre aux questions posées et aux sujets non approfondis.

**Mehdi RAHOUI** confirme qu'une comptabilité à l'euro près est tenue sur le projet Gymnasiade. Toutes les dépenses engagées, même sur les deux dernières années, sont intégrées dans le budget. La ligne sur la manifestation ISF au Petit Palais en est un exemple.

**Didier LACROIX** propose de passer au vote :

**Vote n°3 sur le budget prévisionnel 2022** : 49 votants dont 27 POUR, 20 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

## VII) Point d'étape Gymnasiade Normandie 2022

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille** : se permet, avant d'aborder les questions liées à la Gymnasiade, d'intervenir à nouveau concernant les échanges qu'il y a eu sur la Communication et aux partenaires extérieurs que Monsieur GIRAULT évoquait. Monsieur DAROUSSIN lui rappelle, n'ayant peut-être pas eu connaissance de ces événements passés, de dépenses de Communication au vue de certains prestataires extérieurs qui les ont un peu déçus. Pour ne pas citer Will Soleil (Youtubeur aux un million de vues) qui avait fait une vidéo catastrophique pour l'UNSS, mais aussi Orangina avec une serviette sur laquelle figurait le slogan « Viens te coller à moi ! ». En tant que coordonnateur de district à l'époque, Monsieur DAROUSSIN avait court-circuité ces récompenses au vue du message pédagogique qu'elles véhiculaient.

**Monsieur DAROUSSIN** met en avant qu'il faut vraiment être précautionneux avec les éventuels partenariats extérieurs mis en place. Son travail est avant tout de donner du temps auprès des élèves dans le cadre du sport scolaire et non d'afficher des marques.

**Monsieur DAROUSSIN** poursuit avec les différentes questions posées par les élu(e)s des AS sur le sujet spécifique de la Gymnasiade :

- La subvention de 110 000 euros versée par la MAIF est-elle bien entièrement distincte de celle de 375 000€ versée à l'UNSS au budget général ?

**Mehdi RAHOUI** confirme que ces deux subventions sont bien distinctes.

- Concernant les installations et logistique, la ligne CID de Deauville et infrastructures sportives correspondent-elles à des locations ?

**Mehdi RAHOUI** explique qu'un gros travail a été fait avec les collectivités pour avoir un maximum de valorisation et donc de mises à disposition à titre gracieux. Il en restera à louer malheureusement, dont l'un des plus gros postes est celui du CID (même si la facture de ce CID sera moins haute qu'initialement prévue, à savoir 338 000 euros HT alors que le budget initial était de 500.000 euros).

- Secours pour un budget de 168 000 euros : Combien de jeunes secouristes de notre fédération sont engagés ?
- Administratif : 334 000 euros de frais de personnel sont budgétés. N'était-il pas possible de fonctionner avec des mises à disposition de personnel public ?  
**Mehdi RAHOUI** explique que ce budget est, en outre, pour financer le partenaire « Spartner » qui dispose de l'expertise et de compétences que nous n'avons pas. Cet opérateur aura aussi fonction de former, de par son expertise, d'autres intervenants (enseignants) sur le site de ces Gymnasiades. Nous faisons appel aussi aux collectivités qui nous mettent à disposition du personnel avec différents temps d'engagement au travers notamment de la cellule communication des collectivités sur laquelle de grosses économies ont été réalisées.  
 Remarque concernant le Protocole : Nous nous réjouissons de voir que 310 000 euros étaient alloués pour faire de cet événement une fête inoubliable pour les élèves. Malheureusement seul un tiers de cette somme reviendra réellement aux jeunes participants (médailles). Les autres sommes ont été apparemment majoritairement vers d'autres manifestations, et notamment vers une grosse réception à l'ISF.
- Concernant l'aspect communication, 347 000 euros de branding et de broadcast sont alloués. A qui ces sommes sont-elles réellement versées ?  
**Olivier GIRAULT** répond à cette question en expliquant que lorsqu'on s'engage à accueillir une compétition internationale, certains frais sont induits par le cahier des charges (broadcasting, réception des instances internationales).  
**Mehdi RAHOUI** complète en expliquant que le contrat a été longuement négocié par l'UNSS, en ne faisant l'économie d'aucun angle mort. Notre intérêt collectif était de préserver les intérêts de l'UNSS.
- Où sont les jeunes reporters et organisateurs bénévoles de notre fédération ?  
**Mehdi RAHOUI** : Le programme jeunes officiels est en complément. Il n'était pas budgété à l'origine. Il était intégré dans les activités quotidiennes de l'UNSS pour pouvoir les associer à l'événement.
- Presqu'un million d'euros supplémentaires sur la communication pour un événement de sept jours : Quel est votre objectif concernant le nombre final de personnes visées ?
- Quelles retombées sur notre fédération, et évidemment sur ses licenciés, sont concrètement attendues ?
- Lors de précédents championnats internationaux, les services déconcentrés, supports de l'organisation ont été impactés financièrement par un budget prévisionnel dépassé.  
 Pour cette Gymnasiade, qui sécurise ce budget s'il y a dépassement ?  
 Pouvons-nous avoir une réponse claire sur les responsabilités financières de cette Gymnasiade pour les fédérations organisatrices (UNSS, ISF...) ?

**Didier LACROIX** : Beaucoup d'éléments ont été portés. Le dialogue social peut se poursuivre hors assemblée générale sur le montage et la préparation de cet événement.

## VIII) Impact du dispositif de la carte passerelle UNSS - USEP

**Mehdi RAHOUI** : La carte passerelle est un dispositif déployée dans le second degré depuis la rentrée 2021. Ce dispositif mobilise l'UNSS et l'USEP en partenariat et sous le contrôle du CNOSF. Différentes données sont recensées régulièrement auprès des enseignants EPS, animateurs d'AS, mais aussi auprès des clubs. Notre travail de recensement doit être approfondi. 3 mois après le lancement de l'opération, des données au début provisoires pourront aboutir à une consolidation définitive qu'à l'issue de l'année scolaire afin d'avoir des éléments qualitatifs croisés à l'analyse qualitative donnée en tant qu'administrateur à cette action.



## IX) Questions diverses

**Loïc DAROUSSIN, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Lille**

- Commissions, Consultation et démocratie :

Plusieurs exemples dans un passé plus ou moins récent prouvent que la démocratie que semble exercer l'UNSS, n'est en réalité qu'une démocratie de façade :

- La commission Nouveau logo en Février/Mars/Avril 2017 qui avait choisi deux logos parmi des travaux d'élèves et dont les conclusions ont été balayées d'un revers de main pour un logo (mai 2017), tout droit conçu par une société de communication ;
- Le refus catégorique d'un vote à bulletin secret lors de l'Assemblée Générale du 1er Juin 2018 devant se prononcer pour une augmentation de 10% du prix de la licence ;
- Dernièrement, les travaux de la commission de recrutement, puis du conseil d'administration de l'UNSS qui ne sont pas respectés dans leur appréciation des différents candidats au poste de directeur national.

A quoi servent les consultations des membres de l'AG de l'UNSS dans ces prétendues commissions ?

Est-il nécessaire de maintenir ces dernières si l'avis des participants n'est ni entendu, ni pris en compte ?

**Didier LACROIX** n'était pas présent sur certains événements évoqués. Monsieur LACROIX a souscrit aux demandes depuis sa prise de fonction. Pour la qualité du dialogue interne, il lui paraît opportun de valider ce type de demande pour contribuer aux bonnes relations même si l'on n'est pas tout le temps en accord. Monsieur LACROIX ne peut que souscrire au travail en commissions ou groupes de travail qui permettent de fluidifier le dialogue sur les sujets et de mieux appréhender leurs travaux. Monsieur LACROIX ne reviendra que sur le dernier sujet (celui du recrutement). Le Ministre a toute latitude pour faire ses choix régaliens, sans que cela ne mette en cause les compétences des personnes et le bien-fondé de leurs appréciations.

**Olivier GIRAULT** a toujours prôné le dialogue social dans ses autres fonctions. Le directeur vient d'un sport d'équipe. Il sait donc que l'on ne peut rien réaliser seul. Il tient vraiment à rencontrer toutes les parties. Son arrivée n'est pas une arrivée qui enlève quelque chose à l'UNSS, mais son but est plutôt d'apporter quelque chose à cette belle entité.

Sur le fond du fonctionnement qui a toujours existé au sein de l'UNSS, il ne pense pas qu'il y ait de réel changement à opérer car elle a toujours bien fonctionné. Il y a une phrase qui est très importante : l'UNSS a un vrai savoir-faire. Monsieur GIRAULT souhaite donc plutôt emmener ses équipes pour convaincre. Le directeur est un adepte de l'action et tient à le montrer très rapidement.

- Préparation des prochaines élections :

Même si nous ne sommes qu'à mi-mandat, les élu(e)s des AS s'inquiètent de la préparation des prochaines élections les concernant. En effet, à chaque scrutin, la parution des textes associés, l'impréparation logistique, la communication, le manque d'uniformité sur le territoire rendent la tâche ardue. Tout fait défaut, et nous ne manquons pas de nous en émouvoir avant et après chaque élection.

Qu'envisagez-vous pour les élections de 2024 ?

**Olivier GIRAULT** aimerait en discuter en dehors de l'assemblée générale. Ce sont des sujets dont il faut m'évoquer les spécificités. Le directeur a étudié les rapports des assemblées générales et des conseils d'administration précédents, mais il lui faut connaître l'historique pour répondre à ces questions.

**Didier LACROIX** : Tout va être mis en œuvre pour que ces élections se déroulent bien et qu'elles puissent permettre l'expression de l'ensemble de l'écosystème de l'UNSS.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles** : Monsieur GANDRILLE au sein de la DN était chargé de la mise en place d'un groupe de travail sur ces questions. Il serait bien de savoir où en est la mise en place de ce groupe de travail car cette question va être à traiter très vite.

**Mehdi RAHOUI** :

Une réunion avec Christian AUDEGUY et Sean GANDRILLE s'est tenue il y a un peu plus de trois mois pour refaire un point. Même si ces élections ne se dérouleront qu'en 2024, il est indispensable d'anticiper sur la complexité du texte, généralement publié un an avant la fin du scrutin. Certains points du dossier ont déjà été paramétrés pour mieux envisager le fonctionnement de ce groupe de travail. Monsieur GIRAULT n'a pas encore pu prendre connaissance de nos réflexions sur ce chantier. Celles-ci devraient lui être prochainement livrées.

**Didier LACROIX** : profite que soit présente au sein de la présente assemblée générale la DGRH, qui contribue utilement à la bonne réussite de ces élections.

**Mehdi RAHOUI** confirme que la DGRH fait partie des acteurs à mobiliser.

**Gil BOISSE, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie d'Orléans Tours :**

- 1) Pouvez-vous nous éclairer sur la mission donnée par le ministre : « sécuriser administrativement et financièrement la structure ? »

La première question a été répondue durant les débats.

2) Lors de votre audition, vous avez été plus qu'évasif sur le projet que vous entendiez mener... Vous avez su par contre nous parler de 2024, mais la préoccupation de tous les élèves dans toutes les associations sportives de France, ce n'est pas 2024, c'est pratiquer de manière hebdomadaire leurs activités favorites. Quelles sont les axes de travail que vous envisagez avant et après 2024 ?

3) Le ministre vous demande "de relancer l'activité sportive au sein des associations sportives des collèges et des lycées », comment pensez-vous faire, étant entendu que le ministre lui-même ayant la charge à la fois du ministère des Sports et de l'Éducation nationale n'a pas été capable de donner à notre fédération les mêmes règles sanitaires que les autres ?

**Olivier GIRAULT** : Il s'agit d'un sujet qui lui parle. Si le directeur connaît bien notre structure, il connaît bien aussi les clubs puisqu'il est président d'un club local certes mais un travail en concertation avec son AS et le collègue qui le juxtapose, existe.

Le directeur met en avant qu'il essaiera vraiment de prendre en compte les positions de tout le monde dans le dialogue social. Que ce soit du bas vers le haut et du haut vers le bas, on arrive bizarrement dans les deux sens à trouver toujours des consensus. Et s'il y a bien une notion qui est importante pour lui, c'est celle de la notion d'équilibre.

Monsieur GIRAULT rajoute qu'il ne sera certainement pas évident d'arriver à tout obtenir, car le contexte du monde scolaire et celui du monde associatif est totalement différent. Mais le directeur représentera le point d'achoppement dans cet équilibre de demandes et de ce qu'il sera possible de réaliser.

Ce qui est essentiel lorsque l'on est directeur national de l'UNSS, c'est que les élèves fassent beaucoup de choses. Les syndicats l'ont bien dit : le retour à l'activité est la chose la plus importante. Le directeur n'est pas certain de pouvoir tout obtenir, mais aller discuter, dialoguer et rapporter ce qui se passe sur le terrain, peuvent être des idées pour arriver à l'équilibre et revenir à des pratiques assez rapidement.

Le directeur affirme qu'il lui tiendra à cœur de défendre ses positions, mais celles des acteurs du sport scolaire aussi.

**Gil BOISSE** remercie Monsieur GIRAULT et note bien ses réponses. Si le directeur en tant que joueur ne lâchera rien sur un terrain, les enseignants d'EPS ne lâcheront rien non plus.

**Denis LECAMP, élu des AS, enseignant EPS, animateur d'AS, académie de Poitiers :**

A l'heure où le ministère veut faire passer la France d'une nation de sportifs à une nation sportive, ne serait-il pas temps de redéfinir la formation des futurs enseignants d'EPS en réinsérant un module sur le sport scolaire ? De même, ne serait-il pas pertinent d'attribuer un forfait AS de trois heures effectives sur toute l'année pour les stagiaires en pratique en responsabilité ?

**Didier LACROIX** : La formation actuelle est déjà très exigeante avec près de 1 700 heures de formation en cumulant M 1 et M 2. Ajouter un nouveau module, n'est pas simple non plus. Il faut vraiment veiller à un équilibre entre le temps de formation, le temps de stage puis le mémoire. Le problème rencontré est que beaucoup de monde veut rajouter des choses dans le programme, mais personne ne veut rien y retirer. Il s'agit donc d'un exercice un peu délicat. Il en va de même sur l'autre point soulevé du forfait dans la nouvelle formule du stage, il n'est pas proposé de stage à l'année. La mise en place d'un forfait n'est pas favorisée UNSS pour avoir un suivi sur l'année des participants.

**Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, DGRH**, précise que s'agissant des alternants, il y a effectivement une note de service qui atteste qu'une certaine souplesse était accordée au niveau des rectorats en lien avec les directions des INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) pour déterminer les temps de formation mais aussi les temps de service. Il n'y a pas vraiment

aujourd'hui de marge de manœuvre. Cependant, on peut adapter les ORS en fonction des territoires et des besoins des établissements.

**Mélanie PELTIER, élue des AS, enseignante EPS, animatrice d'AS, académie de Versailles :**

Nous regrettons qu'avec la réforme du concours, les futurs lauréats du CAPEPS n'interviennent dans les AS que six semaines sur une année entière. Ces six semaines ne suffisent absolument pas pour se rendre compte de la richesse du sport scolaire et de tous les rôles et missions que l'on doit y exercer : animateurs d'AS mais aussi trésorier, secrétaire, formateur de jeunes officiels... Les collègues seront au mieux observateurs mais sortiront du contingent des animateurs d'AS de l'établissement au bout d'un trimestre. Cela explique sans doute la réticence de certaines équipes à les accueillir car cela impacte le nombre de forfaits dans l'établissement et de fait l'offre de formation pour leur AS. Les élus des AS demandent à ce que les collègues puissent avoir l'AS sur toute leur année en aménageant leur service EPS en conséquence.

**Camille JACQUES, représentant le SNEP/FSU,** note une forte évolution du nombre de Sections Sportives Scolaires à la réception du document L'UNSS en chiffres et souhaite en avoir une analyse précise.

**Bernard QUINCY, Directeur du service informatique,** précise que cela est probablement dû au travail réalisé par tous les services, de bien référencer sur OPUSS les sections sportives alors que cela ne l'était pas auparavant. On peut toutefois s'inquiéter du nombre de sections déclarées dont on a pas les listes d'élèves nominativement. On était à un peu plus de 1.000 sections sportives sans licencié au 17 décembre, date limite imposée auprès des services. La facilité au moment de l'affiliation où l'on oblige chaque AS à passer par la partie section sportive a certainement aujourd'hui permis d'établir le bon chiffre de sections sportives.

L'ordre du jour étant épuisé, **Didier LACROIX** remercie l'ensemble des membres pour la richesse des échanges au sein de cette instance.

Même si la visio est un outil nous permettant de dépasser la pandémie, Monsieur LACROIX constate que les échanges ne sont pas aussi fluides que lorsque les membres sont réunis sur un même site.

Pour conclure, **Olivier GIRAULT** réitère le fait qu'il ne souhaitait pas repousser la date de la présente assemblée générale. Il lui tenait à cœur de pouvoir rencontrer tous les membres de cette instance, même s'il n'était pas en mesure de pouvoir répondre à toutes les questions posées.